



Interprétations des règlements de la FIBA – 2017-2018

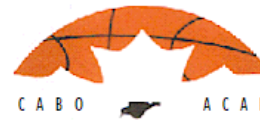
22 août 2017

Cam Moskal, Responsable national de l'interprétation de l'ACOB

ARTICLE 4.4 DES RÈGLES DE LA FIBA EN LIEN AVEC « AUTRE ÉQUIPEMENT »

ARTICLE 4.4 –AUTRE ÉQUIPEMENT – MODIFICATIONS/EXCEPTIONS POUR LE CANADA

Les règlements suivants en lien avec les « vêtements de soutien » constituent des modifications ou des exceptions pour le Canada. Ils ont pour objectifs de clarifier ce qui est permis et ce qui ne l'est pas et ce afin d'harmoniser autant que faire se peut la réglementation actuelle avec l'article 4.4 des règlements de la FIBA. Cet article a récemment été révisé et qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2017:



POUR LES NIVEAUX DE COMPÉTITION COMPRENANT LES ÉCOLES SECONDAIRES ET LES GROUPES D'ÂGES INFÉRIEURS

Les règlements de la FIBA n'autorisent pas le port d'un chandail de type « T-shirt » sous le maillot qui est utilisé lors du match. Cependant, puisqu'au Canada les uniformes que portent les joueurs et les joueuses ne sont pas toujours bien ajustés, on autorise le port des T-shirts à tous les niveaux de jeu jusqu'au dernier niveau du secondaire, mais pas au-delà. Il faut cependant que le T-shirt soit de la même couleur que celle qui prédomine sur l'uniforme et que les manches aient un rebord ou soient bien cousues (et non effilochées).

En ce qui a trait aux manchettes de compression, voici ce que disent les règlements :

4.4.2 Le port des articles suivants est autorisé :

- **Manchettes de compression pour les bras** pourvu qu'ils soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.
- **Cuissards de compression pour les jambes** pourvu qu'ils soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.

Cependant, au Canada nous autoriserons le port des articles suivants :

- Un maillot de corps de compression, mais uniquement s'il est sans manches ou à manches courtes et pourvu qu'il soit de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.
- Un sous-vêtement ou un cuissard de compression, mais uniquement s'il est à jambes courtes et pourvu qu'il soit de la même couleur que celle qui prédomine sur le short de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.

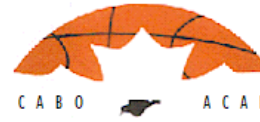
Veillez prendre note que :

- Les maillots dont les manches ne sont pas « serrées » ou ajustées de façon à mouler le corps ne sont permis en aucune circonstances.
- Les « **vêtements de compression** » ne sont JAMAIS DE COUPE AMPLE (s'ils le sont, c'est donc qu'ils ne moulent pas le corps et on doit les retirer).
- Le règlement 4.4.2 continue toujours d'inclure les équipements, articles ou objets autorisés suivants :
- Bande élastique au poignet (largeur maximale de 10 cm), faite de tissu, pourvu qu'elles soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.
- Équipements ou vêtements portés sur la tête (y inclus les bandeaux), pourvu qu'elles soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur. Ce type de vêtements ne doit cependant recouvrir aucune partie du visage, en tout ou en partie (les yeux; le nez; les lèvres; etc.), et ne doit



présenter aucun risque pour l'athlète qui le porte et pour les autres joueurs ou joueuses. De plus, ce type d'équipement ne doit comporter aucun mécanisme d'ouverture ou de fermeture situés près du visage ou du cou ni aucune partie qui dépasse de sa surface.

- Les bandages appliqués autour des bras, des épaules, des jambes, etc., pourvu qu'ils soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur. - *Svp essayez de faire respecter la règle telle qu'elle est décrite, mais en sachant que cela se fera sans doute à la discrétion de chaque équipe.*
- Des supports de chevilles, pourvu qu'ils soient de couleur transparente ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur. - *Svp essayez de faire respecter la règle telle qu'elle est décrite, mais en sachant que cela se fera sans doute à la discrétion de chaque équipe.*



POUR LES NIVEAUX DE COMPÉTITION DES GROUPES D'ÂGES SUPÉRIEURS À CELUI DES ÉCOLES SECONDAIRES

Le port d'un T-shirt (ou de tout maillot de corps à coupe ample) sous le maillot de l'uniforme utilisé lors des matchs n'est pas permis pour les niveaux de compétition des groupes d'âges supérieurs à celui des écoles secondaires.

En ce qui a trait aux manches ou manchons qui compriment, voici ce que disent les règlements :

4.4.2 Le port des articles suivants est autorisé :

- **Manchettes de compression pour les bras** pourvu qu'ils soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.
- **Cuissards de compression pour les jambes** pourvu qu'ils soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.

Cependant, au Canada nous autoriserons le port des articles suivants :

- Un maillot de corps de compression, mais uniquement s'il est sans manches ou à manches courtes et pourvu qu'il soit de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.
- Un sous-vêtement ou un cuissard de compression, mais uniquement s'il est à jambes courtes et pourvu qu'il soit de la même couleur que celle qui prédomine sur le short de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.

Veuillez prendre note que :

- Les maillots dont les manches ne sont pas « serrées » ou ajustées de façon à moulser le corps ne sont permis en aucune circonstance.
- Les « **vêtements de compression** » ne sont JAMAIS DE COUPE AMPLE (s'ils le sont, c'est donc qu'ils ne moulent pas le corps et on doit les retirer).
- Le règlement 4.4.2 continue toujours d'inclure les équipements, articles ou objets autorisés suivants :
- Bande élastique au poignet (largeur maximale de 10 cm), faite de tissu, pourvu qu'elles soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur.
- Équipements ou vêtements portés sur la tête (y inclus les bandeaux), pourvu qu'elles soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur. Ce type de vêtement ne doit cependant couvrir aucune partie du visage, en tout ou en partie (les yeux; le nez; les lèvres; etc.) et ne doit présenter aucun risque pour l'athlète qui le porte et pour les autres joueurs ou joueuses. De plus, ce type



- d'équipement ne doit comporter aucun mécanisme d'ouverture ou de fermeture situés près du visage ou du cou ni aucune partie qui dépasse de sa surface.
- Les rubans appliqués autour des bras, des épaules, des jambes, etc., pourvu qu'ils soient de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur. - *Svp essayez de faire respecter la règle telle qu'elle est décrite, mais en sachant que cela se fera sans doute à la discrétion de chaque équipe.*
 - Des supports de chevilles, pourvu qu'ils soient de couleur transparente ou encore de couleur noire ou blanche; cependant, si portés par différent(e)s membres d'une équipe, ces articles doivent tous être de la même couleur. - *Svp essayez de faire respecter la règle telle qu'elle est décrite, mais en sachant que cela se fera sans doute à la discrétion de chaque équipe.*



NOTES IMPORTANTES :

#1 – Depuis novembre 2016, Canada Basketball et l'ACOB se sont donné pour mission de diffuser un message standardisé partout au pays pour ce qui est des vêtements que les joueurs et les joueuses portent « sous l'uniforme ». Ces politiques ont été rendues nécessaires en raison de l'application variable de la définition du terme « uniforme » à travers le pays. Nous sommes au fait que certaines conférences ou ligues appliquent présentement leur propre réglementation dans ce domaine, mais nous avons l'intention de faire en sorte de nous conformer autant que faire se peut aux règles de la FIBA.

Lorsqu'il n'existe aucune règle ou politique de conférence ou de ligue, veuillez svp vous référer à ce qui suit :

#2 – Le règlement de la FIBA n'autorise que l'utilisation de « manchettes de compression pour les bras » et de « cuissards de compression pour les jambes »... aucun autre vêtement ajusté ou moulant n'est accepté.

#3 – Les « manchettes de compression pour les bras » et les « cuissards de compression pour les jambes » ne sont pas des sous-vêtements ou des maillots de corps; ces articles ne sont qu'enfilés par-dessus les bras ou les jambes.

Les « sous-vêtements de compression » sont des vêtements moulants et très ajustés, souvent faits de tissu de type « spandex ». Lorsque portés, ils recouvrent la taille de l'athlète et peuvent descendre jusqu'à la mi-cuisse ou encore plus bas sur la jambe, p. ex. :



#4 – En fait, nous devons tenir compte de sept types d'articles ou de vêtements :

1. **T-Shirts** – Doivent être de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme (seulement pour les niveaux correspondant à la dernière année de l'école secondaire et les niveaux des groupes d'âges inférieurs).
2. **Manchettes de compression pour les bras** – Doivent être de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore être de couleur noire ou blanche; cependant, ces articles doivent être de de la même couleur pour tou(te)s les membres de l'équipe (peu importe le niveau).
3. **Cuissards de compression pour les jambes** - Doivent être de la même couleur que celle qui prédomine sur le short de l'uniforme, ou encore être de couleur noire ou blanche; cependant, ces articles doivent être de de la même couleur pour tou(te)s les membres de l'équipe (peu importe le niveau).
4. **Maillots de corps de compression** – manches courtes uniquement si de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore être de couleur noire ou blanche; cependant, ces articles doivent être de de la même couleur pour tou(te)s les membres de l'équipe (peu importe le niveau).
5. **Sous-vêtements de compression** – jambes courtes uniquement si de la même couleur que celle qui prédomine sur le short de l'uniforme, ou encore être de couleur noire ou blanche; cependant, ces articles doivent être de de la même couleur pour tou(te)s les membres de l'équipe (peu importe le niveau).



6. **Bandes autour des poignets** - Doivent être de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore être de couleur noire ou blanche; cependant, ces articles doivent être de de la même couleur pour tou(te)s les membres de l'équipe (peu importe le niveau).
7. **Vêtements ou articles portés sur la tête** - Doivent être de la même couleur que celle qui prédomine sur le maillot de l'uniforme, ou encore être de couleur noire ou blanche; cependant, ces articles doivent être de de la même couleur pour tou(te)s les membres de l'équipe (peu importe le niveau).